



Montreuil, le 18 janvier 2010

Aux organisations  
Aux membres de la CE

Chères camarades,  
Chers camarades,

Vous trouverez ci-joint une note à l'adresse des syndiqués consignée par la FD de l'Équipement, la FD des Finances et l'UGFF.

Comme vous pourrez le constater, celle-ci se concentre sur une partie des nouvelles directions créées sous couvert de la REATE.

Le bureau de l'UGFF tient à insister sur plusieurs points :

↳ La nécessité et l'urgence de travailler ensemble et de manière cohérente sur ces nouvelles entités administratives ne saurait être synonyme de mise en place de nouvelles structures syndicales pérennes.

En effet, une telle conception, outre qu'elle pourrait laisser penser que nous sommes dans l'accompagnement de restructurations que nous contestons, conduit à faire systématiquement coïncider nos outils syndicaux à l'organisation administrative du moment. Ce qui aurait également comme conséquence complémentaire – mais non négligeable – de rendre nos structures obsolètes à chaque nouvelle réforme, bonne ou mauvaise.

↳ Nos réflexions et notre travail sur l'évolution de l'outil CGT dans la Fonction publique – issus des orientations votées au congrès de l'UGFF et dans le cadre global de celles de la confédération – doivent pouvoir se poursuivre dans un processus qui ne soit pas préalablement formaté.

De ce point de vue également, la mise en place de structures formelles et officielles seraient particulièrement malvenues.

↳ Au-delà de ces considérations d'ordre politique, la création d'organisations syndicales à partir de champs professionnels distincts nécessite l'accord de toutes les parties concernées.

C'est pour toutes ces raisons que le bureau de l'UGFF désapprouve formellement toutes les décisions qui iraient en ce sens.

↳ Cette démarche ne saurait par ailleurs se substituer à la mise en place de collectifs Fonction publique adossés aux organisations territoriales de la CGT, conformément aux orientations du dernier congrès de l'UGFF.

Tous ces aspects précisés, il va de soi que la construction retenue pour les DREAL, les DDT ou DDTM doit trouver à se concrétiser dans les autres directions fusionnées.

Bien fraternellement.

Pour le bureau  
**Jean-Marc CANON**